

Interventions du Groupe « Lorient en Commun »

pour le Conseil Municipal du 27/05/2021

Les éléments fournis ici sont ceux prévus en amont du Conseil Municipal, en fonction des débats ceux-ci peuvent être adaptés « seul le prononcé fait foi »

Question orale : Point d'étape sur le calendrier et l'évolution du projet de renouvellement urbain – Bois du Château

(F. GOURLAY)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Par voie de presse, le 8 février dernier, vous annonciez que la majorité avait décidé de revoir le projet de rénovation urbaine à Bois du Château. Qu'une modification du projet puisse avoir lieu suite à l'arrivée en responsabilité d'une nouvelle équipe, le groupe Lorient en Commun le comprend parfaitement.

En revanche, à ce jour, les bribes d'information que nous avons recueillies nous laissent craindre une évolution substantielle du projet, et cela sans concertation et pire, pouvant profondément impacter le calendrier de renouvellement du quartier, très attendu par les habitants. En effet, au-delà de l'effet d'annonce, il s'avère que vous avez fait parvenir une demande formelle au Directeur de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) pour faire évoluer le projet et son planning de mise en œuvre.

Aussi :

- nous avons sollicité un RDV auprès de M. le Maire courant mars pour faire un tour d'horizon des projets ANRU/Politique de la Ville de Lorient et en connaître l'état d'avancement et les évolutions envisagées,
- plusieurs semaines plus tard, après relance, nous apprenions que cela serait abordé en commission Aménagement du mois de Mai (alors qu'une commission Aménagement se tenait au mois d'avril),
- nous avons été patients et pourtant, bien qu'ajouté quelques jours auparavant à l'ordre du jour, prédisant un oubli apparemment, le sujet a été balayé de la main en commission, renvoyant à plus tard le sujet.

Le renouvellement urbain du quartier de Bois du Château est un sujet majeur. Aucune partie de Lorient mérite moins d'attention de la Municipalité qu'une autre. Aucune partie de Lorient ne peut faire les frais d'une réflexion en huis clos. Faire évoluer un programme, c'est une chose. En faire subir les conséquences à sa population en est une autre.

Nos questions sont très concrètes :

- combien et quels logements avez-vous demandé de pouvoir démolir dans le nouveau programme remonté au directeur de l'ANRU en début d'année ?

- **Les habitants ont-ils été informés** en amont de cette demande (très isolée) ?
- Où en est la concertation sur le projet ANRU ? Comment la population est-elle d'une part informée, ce qui est le niveau élémentaire du projet urbain, mais aussi, d'autre part, **comment est-elle concrètement associée et concertée** ?
- **Le calendrier prévisionnel sera-t-il tenu** ?
- **Où sera reconstituée l'offre** de logement social alors même que le programme est déjà en retard ?
- **Apporterez-vous la garantie de maintenir du petit logement très abordable** sur l'ensemble de la commune ?
- **Que répondez-vous à l'inquiétude du Préfet du Morbihan sur le fait que vous envisageriez – apparemment – de faire reconstituer l'offre par vos voisins** à savoir : Caudan, Locmiquelic, Guidel et Riantec ?

A défaut d'avoir tenu vos engagements de nous informer, nous élus (en respect de l'article 4.1 du règlement intérieur), mais avant tout les habitants eux-mêmes, nous vous interpellons aujourd'hui et souhaitons que soient apportées des réponses précises point par point en cette séance (puisque la question vous a été transmise en amont) et que vos intentions sur le devenir de ce quartier transmises en début d'année au Directeur de l'ANRU soient rendues public.

0-5 - Compte Administratif 2020 - Examen et vote

(Bruno JAOUEN)

Monsieur le Maire, Monsieur le 1er Adjoint, chers.es collègues,

Le compte administratif 2020 présente la particularité d'avoir été exécuté sous deux majorités différentes, chacune ayant eu la responsabilité du budget 2020 pendant 6 mois. Par ailleurs, il est la traduction d'un exercice budgétaire en période de pandémie et de deux confinements.

Sur le budget d'investissement, si on note une réalisation très en-deçà des orientations annoncées au budget primitif, on comprendra très vite que les confinements et la crise sanitaire ont suspendus et retardés nombre de programmes. Ils ne sont donc pas le reflet exact des intentions budgétaires de 2020 présentées par la précédente majorité. Ils sont donc encore moins des évolutions souhaitées par la nouvelle majorité depuis juillet 2020.

On notera tout de même que des investissements de l'ancienne majorité tels que la coupole de la Tour de la Découverte, la rénovation de la toiture du gymnase de Kersabiec, les différents travaux et mises aux normes des équipements sportifs couverts, stades et à la base nautique et d'autres encore ont été menés et pour certains sont en cours de réalisation. En conséquence si le programme 2020 d'investissement a été ralenti, il n'en reste pas moins conséquent.

Sur la section de fonctionnement, dès le mois de juillet l'incertitude planait quant au volume budgétaire négatif à s'attendre sur l'exécution 2020 compte-tenu des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire et des recettes en forte baisse compte-tenu de l'arrêt d'un certain nombre d'activités et la suspension provisoire de certaines taxes et redevances.

Finalement n'avez-vous pas surjoué cette incertitude quand nous regardons le résultat de l'exécution budgétaire 2020 ?

Les charges de gestion courante ont baissé de 2,81 % hors transfert des dépenses de personnels mutualisés. C'est l'impact des périodes de confinement et du télétravail qui ont générés moins de dépenses au quotidien. Les frais de personnels ont augmenté sur la période de 0,43 % (hors transfert des dépenses de personnels mutualisés).

Enfin les dépenses nouvelles liées à la gestion de la crise tant pour les agents de la collectivité que nos concitoyens n'ont pas impacté outre-mesure les dépenses de la ville.

Sur les recettes, la gratuité de l'occupation du domaine public n'a pas dégradé globalement les recettes encaissées car **paradoxalement les ressources liées aux contributions directes locales sont en progression ainsi que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**. Sur les DMTO, nous l'avions déjà perçu dès l'automne.

L'évolution des contributions directes locales et des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est d'ailleurs une tendance à la hausse depuis au moins trois années, est-il le signe d'une bonne tenue du marché immobilier locatif et d'acquisition ou tout simplement les prémices d'une bulle immobilière en cours de formation ? **La capacité des lorientaises et des lorientais à se loger sur la commune à couts raisonnables est et restera une préoccupation de notre groupe tout au long du mandat.** Vous avez fait de l'attractivité le fil rouge de votre mandat, pour nous le réel enjeu est **comment gérer cette attractivité nouvelle pour l'ensemble des habitants de notre ville.**

Le résultat de cette exécution fait donc apparaître un excédent qui d'une part vous fait recourir un peu moins à l'emprunt et vous amène au final à proposer **un report sur l'exercice à venir quasi identique à l'exécution du budget 2019.**

C'est ici que nous exprimerons une différence d'analyse sur cette exécution, surtout sur les six mois de votre majorité. En effet, nous n'avons eu cesse depuis juillet de **vous encourager à mener des politiques d'aides sociales à celles et ceux de nos concitoyennes et concitoyens les plus en difficultés, engagement de campagne que vous aviez pris et pas tenus**, je vous rappelle pour mémoire les 500 000 euros annoncés lors de la campagne qui se terminent en 150 000 euros supplémentaires pour le CCAS. **Vous manquez à la solidarité comme d'ailleurs le peu de bordereaux dans nos différents conseils depuis juillet dernier l'atteste.** A croire que les difficultés d'une partie de notre population vous est étrangère, je rappelle dans cet hémicycle deux chiffres cités par le département, taux de pauvreté à 18% sur le pays de Lorient contre 11 % à l'échelle du département et nombre d'allocataires du RSA à 10,5% sur le pays de Lorient quand il s'établit à 4,8 % à l'échelle du département. **Nous alertons à nouveau la majorité municipale sur la dégradation de la situation sociale d'une partie de notre population.**

Par ailleurs, nous vous avons suggéré d'apporter un soutien et d'avoir un regard attentif aux acteurs associatifs et culturels. Aucune évolution positive en ce sens de notre point de vue, alors que le budget 2020 avait finalement les marges qui le permettaient.

Vous préférez donc nous présenter un résultat d'endettement de la ville à la baisse, encore plus bas que 2019, signe d'une bonne gestion certes, mais d'un **manque d'ambitions pour le moins et d'une absence de prise en compte de la réalité des difficultés vécues par nos concitoyens.** En définitive, ce compte administratif vient valider les critiques que nous avons fait lors de la présentation du budget prévisionnel 2021 où vous surjouiez le volontarisme, vous aviez de belles marges pour le faire sur vos six premiers mois de mandat.

En conclusion, un compte administratif qui reflète une année particulière mais qui ne nous convainc pas sur votre gestion sur la moitié de l'année. Notre groupe votera donc contre cette exécution.

Par ailleurs nous nous abstenons sur le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal Municipal et bien évidemment voterons contre l'affectation des résultats.

Je vous remercie

1-1 - Projet de création d'un dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales : lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes sur l'agglomération lorientaise

(Gaëlle LE STRADIC)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce bordereau nous propose d'approuver le projet de création d'un dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales sur notre agglomération et la participation de l'ordre de 11 000€ de la ville de Lorient.

Enfin, pourrions-nous dire ! Nous sommes évidemment favorables à ce futur dispositif tant les besoins sont criants, les attentes des acteurs pour une meilleure coordination et donc une meilleure prise en charge sont connues depuis de nombreuses années, un lieu d'accueil réclamé depuis la fermeture du dernier en 2017.

Le projet actuel comporte un lieu physique : cela permet une meilleure visibilité pour le grand public et donc précisément pour les victimes. Le projet axe également le dispositif autour d'une meilleure interconnaissance des acteurs (et il y a déjà beaucoup de réalisations sur notre territoire) et donc une meilleure coordination au sein du lieu et sur l'agglomération.

Cette solution retenue a le mérite de lancer une dynamique indispensable, de compléter l'existant sur le territoire. C'est le premier étage de la fusée et il était temps qu'il prenne forme.

Nous saluons la volonté politique qui transparait au travers de la multiplicité des financeurs : Etat, CAF, Conseil Départemental, Lorient Agglomération et l'ensemble des villes de l'agglomération.

Néanmoins, nous vous adressons aussi quelques points de vigilance : 2 en particulier.

- Je parlais tout à l'heure du 1er étage de la fusée : un lieu d'accueil et de coordination. Mais ce projet doit pouvoir évoluer vers plus d'itinérance : « aller vers » les victimes. (Comme cela était prévu dans le scénario 3, non retenu par la majorité). La constitution d'un réseau des référents est une bonne initiative et sur les territoires où il fonctionne cela améliore l'identification des victimes mais ne permet pas une prise en charge directe. Beaucoup de victimes évoquent des freins dans leur prise en charge : éloignement, mobilité, horaires et évidemment l'emprise. Il est donc primordial de proposer une alternative.
- Enfin, le financement du dispositif et sa pérennisation aura toute notre vigilance. Comme on dit, « chat échaudé craint l'eau froide ! ». Le désengagement de l'Etat a entraîné la fermeture du lieu d'accueil en 2017. Il est impératif que chacune des parties prenantes s'engagent sur un temps plus long que celui proposé par l'appel à projet. Au-delà de la première année amorçant le dispositif, la convention pourrait d'ores et déjà annoncer une pérennisation et lier l'opérateur

aux financeurs, sur une durée de 5 ans par exemple, posant ainsi des objectifs mais apportant aussi un engagement sur les moyens. **Cela serait le marqueur d'une réelle volonté politique.** D'autant que les montants engagés par les uns et les autres (20 000€ pour l'Etat, la CAF, Lorient Agglomération, le CD 56) et les communes (20 cts/hbts) ne nous paraissent nullement exorbitants, on peut même penser qu'il y a une marge de progression ! tant les violences intrafamiliales sont un véritable fléau impactant la victime bien sûr mais aussi ses enfants.

En conclusion, nous apportons notre plein soutien au démarrage de ce dispositif, nous souhaitons sa pleine réussite, nous exigeons des gages rapides quant à sa pérennisation. Ce fléau est l'affaire de toutes et tous, et il nous oblige.

2-2 - Parc public de stationnement de la gare maritime - Avenant à la convention de gestion - Approbation du règlement intérieur et des conditions générales de vente.

(Damien GIRARD)

Monsieur le Maire, Cher collègue,

A la lecture du bordereau et des éléments exposés en commission, un ensemble de questions se pose :

- Il est clairement exposé en début de bordereau le rôle de Lorient Agglomération et il est clair que ce parking est d'intérêt communautaire et régional. **Pourquoi à ce titre cet espace n'a pas été cédé à l'agglomération ?**
- Vous considérez **deux types d'usage** :
 - Usagers horaires : correspondant à un usage ponctuel,
 - Usagers abonnés : correspondant à un usage régulier, on pense donc aux groisillon.nes ayant un véhicule sur le continent, pendulaire travaillant sur l'île...

Vous évoquez dans le règlement intérieur des éléments qui semblent contradictoires, ainsi en Page 5 de celui-ci, il est dit : « **Certaines places peuvent être proposées au mois et à l'année. Leur nombre étant toutefois conditionné par celui des emplacements nécessaires aux usagers horaires auxquels la priorité du stationnement devra être donnée.** »

et ensuite : « **Durant certaines heures, lorsque le parc est complet, l'accès au parking pourra être exclusivement réservé à la seule catégorie des usagers abonnés.** »

Qui sera donc prioritaire les abonnés ou les usagers ponctuels ? Combien de places seront réservés aux abonnés ?

- Vous avez évoqué en commission la mise en place possible **d'une navette vers le parking de la place d'armes. Mais alors quel seront les tarifs de la place d'armes pour ce type d'usage ?** seront-ils ceux du parking de la gare maritime ? et la navette sera-t-elle payant ou gratuite ?
- **Et en parlant des tarifs, quels sont ceux prévus pour les tarifs horaires et tarifs abonnés...** Car c'est à l'aune de ceux-ci qu'il sera possible de définir si ce projet va dans le bon sens ou pas pour les touristes qui viennent nous visiter et pour les habitants du territoire.

En fonction de ces réponses, je reprendrais la parole pour indiquer ce que nous pensons alors de ce projet.

Je vous remercie.

Reprise de parole (éléments synthétiques d'intervention)

Merci de ces réponses. Il aurait été opportun d'apporter ces éléments et une vision d'ensemble sur le dossier plus tôt, tant il paraît ici :

- **manquer la nécessité de répondre à son intérêt communautaire** (référence au PDU de 2012)
- **manquer de répondre à l'enjeu urbain du traitement d'une de nos principales entrées de ville, noeud de stationnement consommateur de foncier à impact paysager.**

3-2 - Visites guidées de la base de sous-marins - Signature d'une convention de partenariat commercial avec la SELLOR, le Musée sous-marin du pays de Lorient et le Musée national de la Marine

(Gael BRIAND)

M. Le Maire, Mme Martorell,

Puisqu'il nous est demandé de signer une convention de partenariat commercial entre la Sellor, le musée des sous-marins du pays de Lorient et le musée national de la Marine, **nous avons là une bonne occasion pour parler tourisme.**

Mais avant cela, j'aimerais souligner que **la coopération entre musées est toujours bénéfique et qu'à ce titre, nous ne pouvons qu'être favorables à cette convention.** On pourrait sans doute aller plus loin dans la démarche en imaginant des plate-formes mutualisées de réservation de billets, mais avançons pas à pas.

Mon intervention concerne plutôt deux aspects bien spécifiques qui, venant de ma part, de vous étonneront pas : l'Histoire d'une part et la langue bretonne de l'autre.

- **La ville de Lorient est assez jeune au regard de l'Histoire de Bretagne.** En 1666, la plupart des autres grandes villes de Bretagne avaient en effet déjà connu leur apogée. **Dans l'imaginaire collectif, deux périodes nous viennent immédiatement en tête en évoquant Lorient : chronologiquement la compagnie des Indes, puis la Seconde Guerre Mondiale.** L'identité de notre ville s'est forgée autour de ces deux événements, rappelés sans cesse par les élus locaux. **Je regrette parfois que d'autres événements tout aussi passionnants – je pense notamment au siège des Anglais en 1746 durant la guerre des 7 ans – soient passés sous silence.** A part le bagad de Lorient que j'ai entendu lors d'une représentation devant la Taverne du Roi Morvan jouer un spectacle sur ce thème, c'est comme s'il avait été oublié. **L'histoire ouvrière et maritime, elles aussi, semblent de plus en plus folklorisées alors qu'elles mériteraient me semble-t-il d'être mises en avant.** La carte historique sert bien plus les intérêts de notre territoire que l'événementiel très coûteux en communication. **Aussi, nous avons hâte de pouvoir évoquer l'avenir du musée de la compagnie des Indes que nous espérons pouvoir élargir à l'histoire de Lorient ou du pays de Lorient.**

- En ce qui concerne **la langue bretonne, là encore, quelle erreur de ne pas l'avoir mise en avant !** Je ne suis pas un adepte de l'économie touristique, mais il me semble qu'une langue différente du français soit de nature à titiller l'imagination. En plein débat sur la décision politique du Conseil Constitutionnel vis-à-vis de la loi Molac pourtant largement votée à l'Assemblée Nationale, **je rappellerais ici qu'alors que la muséographie de la Cité de la voile était inaugurée en 2008 avec du breton, la signalétique a disparu en 2015 à l'occasion d'une actualisation au profit de l'allemand.** Ayant été moi-même germaniste, je ne conteste pas le choix de cette langue, mais je reste toujours interdit, **6 ans après cette décision, par l'argumentaire qui nous avait été servi à l'époque : tous les brittophones parlent français !** Moralité : supprimons le breton ? J'ose espérer que votre majorité changera de stratégie et reverra **la place du breton dans la muséographie lorientaise.** Pour le public brittophone, c'est plus qu'un symbole, mais pensons également aux scolaires : **la présence du breton, c'est de la matière pédagogique pour les filières** qui, j'espère, grâce à votre action à l'agglomération, vont se multiplier.

Monsieur le Maire, vous avez, comme moi, couru avant-hier pour la Redadeg, pour que le breton reste une langue vivante. **Courir, c'est justement ce qu'il faut faire pour rattraper le retard de notre ville en la matière. Cela suppose des actes politiques, urgents.**

3-7 - Participation financière de la Ville de Lorient à l'étude de préfiguration de la reconstruction du Bonhomme Richard

(Gael BRIAND)

En y regardant bien, ce bordereau va dans le sens de ma précédente intervention : la compagnie des Indes est bel et bien dans notre imaginaire ! Ayant toujours voulu valoriser l'Histoire de Bretagne, je ne devrais pas râler. Mais... si je ne râlais pas, serais-je moi-même ?

Notre groupe s'interroge simplement sur cette reconstruction de ce navire Bonhomme Richard. Autant l'exercice de construction navale nous semble passionnant, autant **nous nous demandons ce qu'il adviendra de cette « maquette » une fois construite puisque l'association n'envisage pas de la mettre à flot ? Quelle sera la destination du navire ?**

A travers ce projet, c'est la question de notre relation au patrimoine et à la culture qui se pose. Votre majorité propose de verser 10 000 € de subventions pour une étude de préfiguration. Or, c'est justement la somme dont l'association Glacière 1920-2020-2021 avait besoin pour lancer une étude sur **l'avenir de ce patrimoine** maritime tout à fait particulier. Vous m'excuserez donc de profiter de ce bordereau pour en dire un mot rapide puisque nous parlons patrimoine.

10 000 € de subventions pour un navire d'un côté, de l'autre 7 900 € récoltés par l'association, sans aucune aide publique. Notre groupe aimerait – a minima – que la Mairie les laisse aller jusqu'au bout de leur étude autonome avant de détruire ce bâtiment dont je pense personnellement qu'il pourrait être un véritable atout pour notre rade. Au pays de Galles, au pays Basque ou encore en Écosse, de tels lieux sont perçus comme des opportunités. La France, au contraire, a un vrai problème en matière de politique patrimoniale, **problème parfaitement illustré par les deux exemples développés ce soir : soit elle conserve à l'identique, soit elle rase.**

Monsieur le Maire, Madame Martorell, **le patrimoine n'est pas qu'une affaire institutionnelle. Il faut donner toute leur place aux habitants. Car un lieu – comme une langue – est vivant : il évolue avec la société qui l'utilise !**

4-2 – Contrat de coopération Morbihan Energies – Gymnase de Kersabiec – Réalisation d'un service public de proximité pour la production et la fourniture d'énergie solaire en vue d'atteindre des objectifs communs de transition énergétique

(Edouard Bouin)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne pouvons qu'approuver ce bordereau. Nous exprimons le vœu que nous le ferons de plus en plus souvent sur ce sujet. Nous regardons attentivement l'écriture dans les prochains jours par le Sénat de la loi Climat et résilience. Depuis les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, elle a été fortement dépecée de sa substance par le gouvernement et sa majorité parlementaire. Il reste tout de même la proposition de favoriser les communautés locales de production d'énergie de sources renouvelables.

Profitons que de plus en plus de foyers, parmi ceux qui le peuvent, souhaitent donner du sens à leur épargne en le mettant au service de projet collectif. En Allemagne, 52% de la production renouvelable appartient à des coopératives regroupant des citoyens, des collectivités publiques et de PME, et cela est aussi une réalité dans de nombreux autres pays de l'Union européenne. **En France nous étions à 3% pour l'éolien et à près de 1% pour le photovoltaïque en 2015 ! Aussi il serait intéressant à l'avenir que ce type de projet soit ouvert à l'épargne citoyenne locale.**

D'autant que localement de l'électricité verte, nous allons devoir en produire et en produire beaucoup pour le projet hydrogène du territoire. La bibliographie scientifique collectée par l'Ademe indique que la chaîne de rendement de l'hydrogène produit par électrolyse est d'environ 25%. Vous comptez sur la production de l'éolien offshore du secteur Groix Belle-Ile. Cette production n'est pas fléchée vers notre territoire. Elle arrivera à terre à Plouharnel ou en Finistère pour compenser l'ensemble du réseau breton déficitaire en production dans le cadre d'une stratégie régionale et nationale. L'hydrogène que vous souhaitez donc produire sur le territoire ne sera vert que s'il est couplé à des modes de production renouvelables et construits spécifiquement pour alimenter le ou les électrolyseurs. Qu'avez-vous prévu, pensez-vous faire aussi appel à l'autoconsommation collective étendu ?

Pour conclure, comme les citoyens de la convention pour le climat, nous demandons que parallèlement à ces projets de production soit construite une stratégie globale de sobriété énergétique.